

Jacques LE NAY  
votre Sénateur  
vous informe

Info-Sénat :  
l'actualité du Sénat  
N° 27 – 5 novembre 2018



Les travaux de la semaine passée



## AU PARLEMENT

### Interprètes afghans non accueillis en France : Jacques LE NAY interpelle Jean-Yves LE DRIAN



À l'occasion de la séance de questions au Gouvernement du 30 octobre, Jacques LE NAY a interpellé Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la **situation de la famille de Qader DAOUDZAI** et sur la **sécurité des auxiliaires locaux de nos armées**.

Qader DAOUDZAI, ancien interprète de l'armée française a été tué dans une attaque suicide le 20 octobre dernier alors qu'il était observateur dans un bureau de vote à Kaboul.

Le frère de la victime affirme que Qader DAOUDZAI qui avait travaillé pour l'armée française, se savait menacé par les talibans. En 2015, il avait fait état de ces menaces dans sa demande de visa pour la France qui lui avait été refusée, comme pour 151 autres personnes faisant partie des personnels civils de recrutement local.

« Aujourd'hui nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles l'administration a refusé son visa ; ce que nous savons en revanche c'est qu'il est décédé faute de ce visa. Ses enfants âgés de 2, 3 et 4 ans sont orphelins et se trouvent dans un pays toujours en proie à la guerre. N'est-il donc pas temps d'accueillir en France la famille de Qader DAOUDZAI ? .../... Plus de 600 auxiliaires de nos forces armées dans le monde risquent leur vie pour la France. En Afghanistan, ils étaient les intermédiaires indispensables des militaires français auprès de la population. Avant de quitter le pays, la France s'était engagée à les protéger. La France avait promis de ne pas les oublier. Or, force est de constater que la France les a oubliés, et qu'il a fallu un mort de plus pour que nous les fassions sortir de cet oubli » a exposé le Sénateur.

Pour toutes ces raisons, Jacques LE NAY a demandé au ministre « **quels moyens le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour protéger la famille de Qader DAOUDZAI et l'accueillir en France ?** », et d'une manière plus générale, « **quelles mesures et procédures comptez-vous mettre en place pour assurer la sécurité des auxiliaires qui ont travaillé ou travaillent encore pour nos forces armées ?** ».

[\(accéder à l'intervention du sénateur et à la réponse du ministre\)](#)

## Aide publique au développement



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat s'est réunie le 31 octobre et a fait le point avec Rémy RIOUX, directeur général de l'agence française de développement (AFD) sur les crédits de l'aide publique au développement dans le projet de loi de finances pour 2019. L'AFD est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dont le capital est détenu en totalité par l'État. Le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) du 8 février 2018 a inscrit l'aide publique au développement (APD) parmi les priorités du quinquennat et réaffirmé l'objectif général de l'éradication de la pauvreté, de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et de la protection des biens communs mondiaux. Le CICID a également réaffirmé le rôle de l'AFD dans la mise en œuvre de cette politique.



En commission, Jacques LE NAY est intervenu en sa qualité de rapporteur dans le cadre de l'examen du projet de loi n° 611 (2017-2018) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) relatif au siège de l'Autorité et à ses privilèges et immunités sur le territoire français. L'accord est le premier que la France conclut avec une agence décentralisée de l'Union européenne.

L'AEMF est une agence de l'Union européenne, dotée d'une personnalité juridique propre, indépendante et servant uniquement les intérêts de l'Union européenne. Ses actions bénéficient à l'ensemble des pans de l'économie ainsi qu'au grand public (consommateurs, investisseurs particuliers).

L'installation du siège de l'AEMF à Paris contribue au rayonnement de la place financière parisienne qui, en conséquence du Brexit, accueillera également l'Autorité bancaire européenne dans les prochains mois.

Ce rapprochement géographique des deux autorités favorisera leur collaboration, essentielle à la supervision de l'activité des marchés et des entreprises d'investissement.

Le sénateur LE NAY a, à l'issue de son intervention, préconisé l'adoption du projet de loi dont l'examen en séance publique est prévu le jeudi 8 novembre prochain.

## Mardi 6 novembre 2018

### À 14 heures 30 et le soir :

- Nouvelle lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, relative à la lutte contre la manipulation de l'information ([n° 30, 2018-2019](#)) et nouvelle lecture de la proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, relative à la lutte contre la manipulation de l'information ([n° 29, 2018-2019](#))
- Projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (procédure accélérée) ([n° 9, 2018-2019](#))
- Projet de loi portant suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français (procédure accélérée) ([n° 10, 2018-2019](#))

## Mercredi 7 novembre 2018

### À 14 heures 30 et le soir :

- Suite de l'ordre du jour de la veille

## Jeudi 8 novembre 2018

### À 10 heures 30 :

- 3 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :
  - >> Projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (texte de la commission, [n° 49, 2018-2019](#))
  - >> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine relatif à la mobilité des jeunes (texte de la commission, [n° 47, 2018-2019](#))
  - >> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Autorité européenne des marchés financiers relatif au siège de l'Autorité et à ses privilèges et immunités sur le territoire français ([n° 611, 2017-2018](#))
- Proposition de loi portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par M. Jean-Claude REQUIER et plusieurs de ses collègues (procédure accélérée) ([n° 2, 2018-2019](#)) et proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par MM. Hervé MAUREY et Jean-Claude REQUIER (procédure accélérée) ([n° 43, 2018-2019](#))
- Proposition de loi portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par M. Jean-Claude REQUIER et plusieurs de ses collègues (procédure accélérée) ([n° 2, 2018-2019](#)) et proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par MM. Hervé MAUREY et Jean-Claude REQUIER (procédure accélérée) ([n° 43, 2018-2019](#))

### À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

### À 16 heures 15 et éventuellement le soir :

- Suite de la proposition de loi portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par M. Jean-Claude REQUIER et plusieurs de ses collègues (procédure accélérée) ([n° 2, 2018-2019](#)) et de la proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, présentée par MM. Hervé MAUREY et Jean-Claude REQUIER ([n° 43, 2018-2019](#))

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg  
15, Rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél : 01 42 34 15 42

Collaboratrice parlementaire  
Claire HAROCHE — [c.haroche@clb.senat.fr](mailto:c.haroche@clb.senat.fr)  
Tél : 06 33 43 20 07



Permanence parlementaire  
5, rue du Docteur Berthy  
56240 PLOUAY  
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires  
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66  
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23